

Les vélodromes et sociétés affiliées verront de droit leurs courses autorisées, mais les organisateurs de courses non affiliés à l'U. V. F. doivent faire la demande d'organisation au président de la Commission sportive de l'U. V. F., 21, rue des Bons Enfants, qui délivrera des licences d'organisation de courses au prix de 5 fr. par journée de courses.

Il est, en outre, rappelé aux organisateurs qu'ils ne doivent accepter d'engagements pour les courses régionales que des coureurs professionnels munis de la licence de l'U. V. F. portant le millésime de 1900.

En se conformant à ces indications, les organisateurs bénéficieront des avantages attachés à l'application du règlement de courses de l'U. V. F.

Extension des décisions prononcées

Il est rappelé que les décisions prises en conformité dudit règlement seront appliquées dans toute la France et dans tous les pays étrangers.

La Commission sportive communiquera régulièrement par la voie de la presse et par communiqués dans tous les journaux de Paris et des départements les noms des vélodromes, sociétés et organisateurs de courses qui se mettront dans le cas de voir leurs réunions interdites en ne se conformant pas aux indications ci dessus.

Pour les coureurs

La Commission sportive rappelle aux coureurs professionnels que la licence de l'U. V. F., ainsi qu'il est dit ci dessus, est exigée dans toutes les courses régionales, nationales et internationales, et qu'il est de leur intérêt de ne pas attendre le dernier moment pour obtenir de l'U. V. F. la délivrance de cette licence.

Les coureurs sont invités, en conséquence, à demander leur licence au président de la Commission sportive de l'U. V. F. en déposant leurs couleurs et pseudonyme, s'il y a lieu, ainsi que leur adresse exacte et le lieu de leur naissance. A la demande de licence il devra être joint 20 francs par les coureurs non unionistes et 5 francs par les coureurs unionistes.

Aux non Unionistes

Il est rappelé aux coureurs ne faisant pas partie de l'U. V. F. qu'ils peuvent y adhérer immédiatement en s'inscrivant comme membres individuels (Cotisation de 6 francs à joindre au montant de 5 francs de la licence). Dans ce cas, la licence ne leur reviendrait plus qu'à 11 francs et ces coureurs bénéficieraient de tous les avantages intéressant les coureurs, notamment en ce qui concerne le passage à diverses douanes.

Classification de coureurs

La première classification des coureurs pour la saison est établie comme suit :

Hors série : Bald, Bourrillon, Jacquelin, Grogna, Tommaselli, Major Taylor, Meyers.

Première catégorie : Arend, Banker, Breitling, Broka, Tom Butler, Carmant, Charlot, Chinn, Courbe d'Outrelon, Cooper, Domain, Erhmann, Eros, Gougoltz, Houben, Jaap Eden, Kiser, Lambrechts, Lohr, J.-B. Louvet, Mac Donald, Morin,

Mercier, Momo, Nieuport, Nossam, Outchikine, Parlyby, Parsons, Pasini, Peterson, Pontecchi, Protin, Ruinar, Singrossi, Franz Verheyen, Van den Born, Vaskiewitch, Otto Ziegler.

Les cent kilomètres en cinq heures

Une proposition de la Commission consulaire et des Sociétés tendant à abaisser le temps des épreuves de 100 kilomètres de 6 heures à 5 heures pour l'obtention du brevet a été adoptée.

M. Pierre Roy, au nom de la Commission d'Amateurisme a informé le Comité directeur que ladite Commission avait décidé de confier à la Commission consulaire et des Sociétés, en ce qui concerne les amateurs placés sous sa juridiction, l'organisation des épreuves pour l'obtention du brevet de 100 kilomètres.

Par réciprocité, le Comité directeur a décidé que les amateurs porteurs de la licence de la Commission d'Amateurisme seraient assimilés aux membres de l'U. V. F. et bénéficieraient des dispositions des articles 72 à 76 des règlements intérieurs.

Lorsque la Commission d'Amateurisme organisera, soit directement, soit par ses délégués, des courses de 100 kilomètres, elle fera parvenir la liste des arrivants à la Commission consulaire et des Sociétés, qui se chargera de l'établissement des brevets.

Chez le Grand Frère

Le nouveau rapide Paris-Calais : La Compagnie du Nord a mis ces temps derniers en service un nouveau rapide.

Le train dont s'agit part de Paris à midi 35 et arrive à Amiens à 1 heure 56, la distance entre ces deux points étant de 130 kilomètres 6; il repart d'Amiens à 2 heures 1 et atteint Calais à 3 heures 50, après un nouveau parcours de 166 kilomètres 6.

Ce train pèse 170 tonnes derrière le tender. De Paris à Amiens, la vitesse commerciale ressort à 93 kilomètres 7, la vitesse moyenne de marche à ce même chiffre, et la vitesse moyenne de pleine marche à 99 kilomètres 2; entre Amiens et Calais, ces vitesses sont respectivement de 91 kilomètres 7 et de 93 kilomètres 4, et entre Paris et Calais, de 91 kilomètres 4, de 93 kilomètres 8 et de 95 kilomètres 9.

* *

C'est l'occasion de rappeler qu'on entend par vitesse commerciale celle qui est calculée en moyenne du départ à l'arrivée, en ne défalquant rien pour les ralentissements, arrêts, etc.

Quant à la vitesse moyenne de marche, c'est celle qu'on obtient en défalquant seulement du temps la durée des arrêts.

Pour calculer celle de pleine marche, on déduit du temps total de ces arrêts une minute pour chaque démarrage et une autre pour le ralentissement qui précède chaque arrêt.

La locomotive du train-éclair Paris-Calais est sortie des ateliers de construction de la Société alsacienne de Belfort. La Compagnie du Chemin de fer du Nord l'a fait construire en vue de l'Exposition,

et elle ne mesure pas moins de 20 mètres de longueur. C'est assez dire que cette locomotive n'a pas sa pareille en Europe.

Elle a cinq essieux, deux portant le chariot de l'avant, deux essieux moteurs et un grand essieu porteur et indépendant. C'est l'addition de ce nouvel essieu qui a permis d'agrandir la locomotive, et d'obtenir par suite une vitesse plus grande avec des charges plus lourdes. Le mouvement de bielles se fait le même que dans les locomotives en service; la machine est suivie d'un tender à quatre roues pouvant prendre 6,000 kilos de houille et 20 mètres cubes d'eau.

Deux machines de ce type ont été construites. L'une figurera à l'Exposition; l'autre assurera le service du train éclair entre Paris et Calais.

COMMERCE DES CYCLES

La Commission des douanes nous a donné connaissance des chiffres d'importation et d'exportation des voitures automobiles et des cycles et motocycles en France depuis 1897.

Voici ce tableau comparatif :

I. — Voitures automobiles			
	IMPORTATION		EXPORTATION
1897	199,850 francs		623,690 francs
1898	395,070 —		1,749,350 —
1899	458,000 —		4,260,000 —

II. — Motocycles et cycles			
	IMPORTATION		EXPORTATION
1897	8,400,140 francs		40,076 980 francs
1898	8,925,320 —		40,654 000 —
1899	8,822,000 —		41,280,000 —

G. Deschamps

G. Deschamps, le grand coureur amiénois qui, on s'en souvient, gagna brillamment le Grand Prix de Rennes en 1897, reçu docteur en médecine l'an dernier, a convolé en justes noces le 6 mars courant. Il a épousé la seconde fille de la comtesse d'Argy. La cérémonie religieuse a eu lieu à la chapelle des Invalides.

Dans quinze jours le jeune couple s'embarquera à Marseille pour la Nouvelle-Calédonie où le docteur Deschamps doit séjourner trois ans dans son grade de médecin de 2^e classe.

LA RÉGION

Dinan

Notre confrère et ami Thoreux nous annonce la naissance de son fils Emile. Nous adressons toutes nos félicitations à M. et à M^{me} Thoreux, et nos meilleurs souhaits pour le jeune Emile.

Fougères

M. Jean Tréhu, manufacturier, président de la *Pédale Fougèraise*, etc., etc., vient d'être nommé officier d'Académie.

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Tréhu.

Le 18 février, les membres de la *Pédale Fougèraise* se sont réunis en un banquet intime, à l'Hôtel des Voyageurs, pour fêter les palmes académiques de leur dévoué président. Ils lui ont offert, à cette occasion, des palmes ornées de brillants et un bronze d'art de Th. Moreau : *La Science*.

En remettant ces souvenirs à M. Tréhu, M. G. Bourdon, vice président de la P. F., lui a exprimé avec cœur combien la Société était heureuse et fière de la distinction dont son président est l'objet. Très touché, M. Tréhu a remercié ses amis qui lui ont fait une ovation chaleureuse.

Ajoutons que cette distinction était des plus méritées. M. Tréhu jouit de la sympathie générale et en dehors de ses affaires personnelles, il se dévoue à la chose publique. Ancien universitaire, délégué cantonal, suppléant du juge de paix, membre de la Chambre de Commerce et de la Chambre syndicale des Fabricants, etc., on le rencontre encore à la Société d'Instruction populaire, secondant les efforts de M. F. Depasse dans cette création nouvelle pour Fougères et qui tient son succès.

Voilà bien des titres qui démontrent que pour le Président de la P. F. les palmes sont bien attribuées.

Quimper

La première assemblée générale du Vélo-Sport Quimpérois s'est tenue lundi dernier.

M. Boulo, président, par un remarquable développement, rend compte de la situation financière, qui est très satisfaisante.

Dans cette séance a été abordée une question importante : celle de l'U. V. F. Le président demande si pour des raisons d'intérêt général il n'y avait pas lieu de revenir sur les décisions prises antérieurement et d'adopter enfin le règlement de courses de cette Fédération.

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

L'assemblée décide non pas de s'affilier, mais de demander à chaque réunion de courses une licence d'organisation. De plus elle décide, en raison de sa soumission, de demander la levée de la disqualification prononcée contre la Société.

Il est procédé ensuite à l'élection du comité pour 1900.

Ont été nommés :

Président, M. Boulo; vice président, M. Picot; secrétaire (provisoire), M. Le Guillou; trésorier, M. Lozach; commissaire, M. Caviger; membre adjoint, M. Menez.

Les premières courses ont été fixées au dimanche 13 mai prochain. Le programme, dont les principales lignes ont été tracées, sera arrêté définitivement par le comité dans sa prochaine réunion.

* *

Nous félicitons notre ami M. Boulo de sa réélection à la présidence et le V. S. Q. d'avoir su le conserver.

Enfin nous sommes heureux que le V. S. Q. sacrifie ses idées particulières pour en venir à l'Union générale, qui est la force, en faisant amende honorable et en adoptant désormais le règlement de l'U. V. F., devenu le code sportif. Cette conduite est louable.

P.

Vannes

Dans sa dernière réunion, le Vélo-Vannetais a fixé ainsi qu'il suit son programme sportif pour la saison 1900 :

8 avril. — Championnat sur route. — Vannes à Muzillac et retour
29 avril. — Promenade à Sarzeau.
13 mai. — Courses au vélodrome.
24 juin. — Promenade à Damgan.
15 juillet. — Grandes courses au vélodrome.

Notes

Voici les dates irrévocables arrêtées par le V. S. N. pour les différentes épreuves qu'il organise pendant l'année 1900 :
8 avril, 22 avril, 10 juin, 1^{er} juillet, 23 septembre et 7 octobre pour les courses et championnats exclusivement réservés aux membres de la société.

Grandes courses internationales : 13 mai.
— Le Sport Vélopidéique Nantais vient de traiter avec les directeurs de nos vélodromes nantais, MM. Chéreau et Dusabla, pour la saison sportive 1900. Il résulte de ces ententes que les membres du S. V. N. auront droit :

Au vélodrome de Longchamp : 1^o A l'entraînement gratuit sur la piste ainsi qu'à la cabine réservée aux coureurs ;

2^o A l'entrée permanente aux places de tribunes, à l'exclusion de toutes autres places : à toutes les courses et fêtes organisées par le vélodrome de Longchamp, ou desquelles M. Chéreau touchera la recette ;

3^o A l'entrée gratuite d'une personne accompagnée d'un membre du S. V. N., aux réunions données ou organisées par le club.

Au vélodrome de Beauséjour : 1^o A l'entraînement gratuit sur la piste, ainsi qu'à la cabine réservée aux coureurs ;

2^o Au garage gratuit des machines dans une salle spéciale, ainsi qu'à la salle des douches ;

Les membres du S. V. N. qui voudront profiter de ces avantages devront être munis d'une carte portant leur photographie ainsi que la carte du semestre en cours.

— On annonce la création à Nantes d'un club automobile. Les fondateurs principaux sont : MM. Saupiquet, fabricant de conserves à Nantes ; Undeberg, fabricant d'automobiles ; Lefèvre Utile, le grand industriel nantais qui, lors de la course du *Matin*, mit gracieusement ses magasins à la disposition des chauffeurs et des contrôleurs, et quelques autres notabilités nantaises qui « chauffent » avec persévérance.

Bien que le club ne soit encore qu'à sa naissance, il est question déjà de l'organisation d'une course Paris-Nantes pour voitures et motocycles.

Paimbœuf

Le 24 février, les membres du Sport Vélopidéique Paimblotain se sont réunis en un banquet dans l'une des salles du restaurant de la Marine. Un grand nombre d'invités avaient répondu à l'appel.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner pendant tout le banquet.

Au cours du dîner, un membre du club a proposé pour le 1^{er} juillet, à l'occasion des courses vélocipédiques annuelles, l'organisation d'une course de motocycles. Ce projet a été favorablement accueilli par tout le monde, et il a été décidé qu'à

la prochaine réunion du S. V. P. cette demande serait étudiée.

Au S. V. P. — Le bureau est constitué de la façon suivante :

Président : M. Bernard; vice-président, M. Fernand Couëtoux; trésorier, M. Delhomme; secrétaire, M. Durand; capitaine de route, M. Allet.

Il est décidé que la fête vélocipédique annuelle sera donnée le dimanche 1^{er} juillet.

JURISPRUDENCE

Plaques de bicyclettes

La Cour de cassation a décidé que celui qui, contrairement aux prescriptions d'un arrêté préfectoral, fait circuler sur la voie publique une bicyclette dépourvue de plaque d'identité et de contrôle, commet personnellement une contravention audit arrêté et ne saurait être relaxé pour le motif qu'il n'était pas propriétaire de la bicyclette et qu'il l'avait prise en location.

Un Complot à X...

AIR : *Le Bal à l'Hôtel de Ville*

I

Ayant rencontré l'autr' matin
Mon cousin Polycarpe,
Un p'tit monsieur, pas très malin,
Toujours muet comme une carpe,
Comme il avait l'air
Tout à fait en l'air :
J'y dis : c'que ça boulotte ?
« Oui ! qui m'réplica,
« J'crée un syndicat
« Et j'complete et j'complete !! »

II

A ce mot de complot, je m'dis :
« Je dois me rendre utile
« A la patrie, et sans crédits
« Prévenir les agents d'ville... »
Just', j'en rencontre un,
Mais dans l'jour serein
Il avait l'air plus rogue
Qu'un ancien Boër
A qui Sir Boulér
Veut choper sa pirogue !!!

III

Je n'lui dis rien, mais pas battu,
J'cours sans forfanterie,
— Tur lu tu lu — chapeau pointu —
A la gendarmerie.
Mais là ce fut pis
Quand on m'dit « tant pis » ;
Puis détournant la phrase :
« Vous voyez tantôt
Ce porte-manteau ?
« Ce s'ra deux becs ed d' gaz... e »

IV

Désolé, mais voulant prévenir
Au moins l'quart de la ville,
Je fis plan d'en entretenir
Un' langue un peu facile...
A cinq je le dis,
Cinq à cinq fois dix,
Ou — cinq fois dix cinquante —
Et par ce moyen,
Chaque citoyen
Fut sur la provocante !!!